

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;  
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;  
Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;  
Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;  
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;  
Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2021, en date du 10 décembre 2020;  
Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2021, en date du 26 janvier 2021;

ARRETE

**Article 1er :** La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de conférences pour le poste MCF 1409 (section 71) est fixée à 12 membres.

**Article 2 :** La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit:

IUT de Lannion n° de l'emploi : MCF 1409 (Galaxie 4560) Profil court : Communication Unité de recherche : ARENES - UMR CNRS 6051								
Membres appartenant à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	Mme	DAMIAN GAILLARD	BEATRICE	IUT de Lannion	Professeure des universités	ARENES – UMR 6051	SEXUALITÉS, genre, médias : représentations, organisation du travail, modèles d'affaires et sociobiographies des producteurs de contenu	71
2	M.	MARTIN	ARNAUD	IUT de Lannion	Professeur des universités	IRISA	Intelligence Artificielle	27
3	Mme	MONTANOLA	SANDY	IUT de Lannion	Maître de conférences	ARENES – UMR 6051	Médias, sport, genre	71
4	M.	TREDAN	OLIVIER	IUT de Lannion	Maître de conférences	ARENES – UMR 6051	web ; journalisme numérique ; pratiques amateur	71
Membres extérieurs à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	M.	COLLET	LAURENT	Université Paul Valéry Montpellier 3	Professeur des universités	LERASS-CERIC	numérique, industries créatives, santé	71
2	Mme	DOS SANTOS DE ALMEIDA	NICOLE	Université Sorbonne Paris Nord (Page 13)	Professeure des universités	GRIPIC	Communication institutionnelle, organisationnelle et environnementale	71
3	M.	HUBE	NICOLAS	Université de Lorraine INSPE	Professeur des universités	CREM (Centre de Recherche sur les Médiations)	Sociologie du journalisme et de la communication, espace public, communication européenne	71
4	Mme	MARTIN JUCHAT	FABIENNE	Université Grenoble Alpes	Professeure des universités	GRESEC	Communication, corps, émotions,	71
5	M.	HEMONT	FLORIAN	Université Rennes 2	Maître de conférences	PREFICS-EA 7469	Communication organisationnelle, donnée personnelle, technologie d'organisation	71
6	Mme	VIDAL	GENEVIEVE	Université Sorbonne Paris Nord (Page 13)	Maître de conférences	LabSic	usages numériques	71
7	Mme	MATUSZAK	CELINE	Université de Lille	Maître de conférences	GERIICO	organisations-écrits-empowerment-numérique-EMI	71
8	M.	FERRON	BENJAMIN	UPEC	Maître de conférences	Céditec (3119)	médias et journalisme, communication des organisations militantes, santé environnementale, construction des problèmes publics, méthodologie des	71

**Article 3 :** Mme Béatrice DAMIAN GAILLARD, Professeure des Universités, est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.

**Article 4 :** M. Laurent COLLET, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

**Article 5 :** Les auditions pour le poste MCF 1409 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

**Article 6 :** Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2021, pour le poste MCF 1409. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 16 mars 2021

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

